

Distr.  
LIMITEE

E/CN.4/1994/WG.6/L.1  
17 novembre 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquantième session

Point 21 de l'ordre du jour provisoire

Groupe de travail préliminaire à composition  
non limitée sur un projet de déclaration  
relative au droit et à la responsabilité des  
individus, groupes ou organes de la société  
de promouvoir et de protéger les droits  
de l'homme et les libertés fondamentales  
universellement reconnus

Neuvième session  
17-28 janvier 1994

#### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Travaux sur un projet de déclaration relative au droit et à la responsabilité des individus, groupes ou organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, qui devra être soumis à la Commission conformément à la résolution 1993/47 du Conseil économique et social.

-----